

Corhay explique son retrait de la course au rectorat

Mercredi soir, c'est à l'issue d'un conseil d'administration de l'Université de Liège que le recteur Albert Corhay a fait part du retrait de sa candidature aux prochaines élections rectorales. « Dans un souci d'apaisement », a-t-il écrit. Il s'explique aujourd'hui.

Le recteur de l'Université de Liège, Albert Corhay, n'a pas réussi à emporté l'adhésion d'une majorité des électeurs lors des deux premiers tours du scrutin. À peine un quart de l'électorat à chaque fois. Pourtant, dès le lendemain du second tour, il nous avait confirmé qu'il restait dans la course.

Pourquoi a-t-il changé d'avis ?

« En fait, je réfléchissais toujours et je ne voulais pas donner l'impression de lâcher prise. J'ai réfléchi et j'ai raisonné en termes d'intérêt pour l'institution que je représente. Vous savez, il n'est pas facile d'être en même temps recteur et candidat recteur. En tant que recteur, vous prenez bien sûr des décisions. Et certaines sont impopulaires. C'est pour cela que j'ai toujours dit que j'étais pour un rectorat unique. Contrairement à ce qu'on a pu lire, je ne m'accroche pas au pouvoir. J'avais d'ailleurs demandé en son temps à *Éric Pirard* de prendre ma place au second tour, il pourra vous le confirmer. Mais ce n'était pas légal. J'ai analysé les différents scores, j'ai

réfléchi et j'ai donc décidé de me retirer. Par souci d'apaisement bien sûr, car il y a des informations qui sont parues dans la presse qui ont fait plus de tort que de bien à l'institution. Mais aussi pour permettre à de nouvelles candidatures de voir le jour. C'est aussi une des raisons pour lesquelles il valait mieux postuler les nouvelles élections au mois de septembre, plutôt qu'en juin. »

Le nouveau scrutin aura donc lieu en septembre. S'il est décisif, le nouveau recteur sera élu et prendra ses fonctions le premier octobre. Sinon, il faudra à nouveau organiser un « quatrième tour » qui sera, — celui-là —, décisif puisqu'il ne faudra plus atteindre

50 % pour l'emporter, mais bien être le candidat ayant recueilli le plus de voix. Que fera Albert Corhay d'ici là ? « J'assumerai bien sûr mon mandat de recteur jusqu'au bout. Et je le prolongerai s'il le faut jusqu'à la nomination d'un nouveau recteur. »

Et ensuite, vous êtes âgé de 65 ans, allez-vous prendre votre pension ou continuerez encore à professer comme la nouvelle loi l'autorise désormais ? « Je suis professeur et je poursuivrai ma carrière de professeur. » Pas trop déçu ou amer par rapport à tout ce qui vient de se passer ? « Ni amer, ni déçu. C'est une bonne décision pour moi et pour l'institution. » ●

LUC GOCHÉL